DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 71

VŒU POUR LA LIBÉRATION DE SALAH HAMOURI PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES : COMMUNISTE ET CITOYEN ET GÉNÉRATION·S

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Catherine PINET-TALLON

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 71
VŒU POUR LA LIBÉRATION DE SALAH HAMOURI PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES : COMMUNISTE ET CITOYEN ET GÉNÉRATION·S

Rapporteur : Pierre MIQUEL

Salah Hamouri, de nationalité française et palestinienne, réside à Jérusalem où il exerce le métier d'avocat. Il a été arrêté le 7 mars dernier par les autorités israéliennes, sans charge ni procès. Cela représente 263 jours de détention arbitraire [décompte du 24 novembre 2022].

Cette arrestation constitue un nouvel épisode dans la longue série de harcèlements que subit notre compatriote. À trois reprises déjà, Salah Hamouri a été arrêté et placé en détention administrative, une procédure sans procès ni décision de justice ne lui permettant pas de connaître les motifs de son arrestation et le privant de droit de défense. Les actes de représailles à son encontre se sont intensifiés après qu'il est devenu un défenseur des droits de l'homme et un avocat qui plaide pour les droits des prisonniers.

Arrêté une première fois en 2005, puis en 2017 et en 2020, Salah Hamouri ne peut plus vivre avec sa femme et ses deux enfants, interdits de séjour à Jérusalem. Il a également perdu son statut de résident permanent de Jérusalem en octobre 2021 et ses droits à la sécurité sociale.

Le 25 septembre 2022, aux côtés de 29 autres prisonniers politiques, Salah Hamouri a entamé une grève de la faim pour dénoncer le système illégal de détention administratives sans procès ni décision de justice. Il a depuis été placé à l'isolement de manière punitive dans une cellule de 4 m², sans fenêtre. Il n'a pas le droit de lire ni d'écrire. Il a aussi été privé des photos de sa famille. Ces conditions de détention indignes s'apparentent à de la torture psychologique.

Francesca Albanese, Rapporteure spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'Homme dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, s'est ainsi déclarée « extrêmement préoccupée » par le cas de Salah Hamouri. C'est pourquoi elle appelle Israël à libérer immédiatement et sans condition Salah Hamouri, ainsi que les autres détenus, et à lui permettre de vivre librement avec sa famille dans sa ville natale, Jérusalem.

Durant la dernière décennie, des communes françaises, dont plusieurs dans le Puy-de-Dôme, ont fait Salah Hamouri citoyen d'honneur pour attirer l'attention sur les injustices qu'il subit et solliciter une intervention du gouvernement français. Le 5 octobre 2018, la ville d'Aubière organisait une cérémonie pour lui remettre le diplôme de citoyen d'honneur. Le député André Chassaigne avait rendu hommage au combattant pacifiste, engagé pour la justice et l'émancipation du peuple palestinien. Salah Hamouri avait alors pu participer en visioconférence à cette soirée.

Impossible aujourd'hui d'organiser un tel moment de solidarité du fait des conditions de sa détention. Pourtant, alors que notre compatriote est privé de ses droits élémentaires et qu'il se trouve en grand danger physique et moral, il est plus que jamais indispensable de rester mobilisés pour sa libération.
L'expulsion par la force des personnes protégées et la contrainte à l'allégeance à une puissance occupante constituent des violations graves du droit international.

Par ce vœu, les groupes Communiste et citoyen et Génération·s condamnent à nouveau l'arbitraire dont il est victime et interpellent le gouvernement français pour qu'il fasse respecter les droits de Salah Hamouri et obtienne sa libération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur ce vœu.

TOTAL VOTANTS :	32	=	44 Conseillers Présents	+	8 Représentés	-	20 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	32	=	**Pour : 32**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

20 élus ne prennent pas part au vote

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,

Olivier BIANCHI